

ANNEXE 9

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

1. Opérations de politique monétaire

1.1. Jours d'ouverture

La Banque est ouverte tous les jours de l'année, à l'exception des samedis et dimanches ainsi que des jours fériés dont la liste figure sur le website de la BCL : www.bcl.lu

1.2. Heures d'ouverture

Opérations sur actifs

- Opérations avec CLEARSTREAM BANKING SA : en fonction des heures d'ouverture de CLEARSTREAM BANKING SA
- Opérations CCBM : la contrepartie désirant recourir au CCBM est tenue d'aviser la BCL avant 16 h, heure de Francfort et doit déposer les titres proposés en garantie auprès du dépositaire étranger avant 16h45. Les titres déposés après cette heure limite ne sont pris en considération que pour les crédits accordés le jour ouvrable bancaire suivant.
- Opérations utilisant les liens de Clearstream Banking SA avec d'autres dépositaires : en fonction des horaires déterminés par Clearstream Banking SA
- Opérations sur actifs non-négociables : les opérations de mobilisation et de retrait de créances peuvent être effectuées de 9h à 16h.

2. Opérations des systèmes de paiement brut en temps réel (TARGET2)

2.1. Jours d'ouverture

La Banque est ouverte tous les jours de l'année, à l'exception des samedis et dimanches ainsi que des jours fériés dont la liste figure sur le website de la BCL : www.bcl.lu

2.2. Heures d'ouverture

2.2.1. Participants TARGET2-LU

- Paiements en faveur de particuliers (MT100) : de 7h à 17h
- Paiements interbancaires (MT202) : de 7h à 18h
- Accès à la facilité de dépôt ou à la facilité de prêt marginal: depuis 7h jusqu'à 15 minutes après la clôture du système de paiement TARGET2-LU. Ce délai est porté à 30 minutes le dernier jour de la période de maintenance des réserves
- Participation aux cycles de nuit dans TARGET2 selon les horaires des système auxiliaires pour lesquels les conventions adéquates ont été mises en place

2.2.2. *Non-participants directs à TARGET2-LU*

- Transfert entre comptes : de 9h à 16h
- Paiements de la BCL liés aux opérations de politique monétaire et aux opérations sur réserve de change : de 9h à 18h
 - Accès à la facilité de dépôt ou à la facilité de prêt marginal : depuis 9h jusqu'à 15 minutes après la clôture du système de paiement TARGET2-LU. Ce délai est porté à 30 minutes le dernier jour de la période de maintenance des réserves.

3. Opérations en espèces

3.1. Jours d'ouverture

La Banque est ouverte tous les jours de l'année, à l'exception des samedis et dimanches ainsi que des jours fériés dont la liste figure sur le website de la BCL : www.bcl.lu

3.2. Heures d'ouverture

Cfr annexe 7 : Règlement relatif aux versements et prélèvements de fonds par les organismes financiers auprès de la BCL